

## Les réactions suite à la condamnation des collectivités du Rhône pour non-respect de la loi sur l'ARTT

- Le Grand Lyon, appuyé par la CGT du Rhône, a fait appel et demandé un sursis à exécution, de même que la Ville de Lyon.
- Le Conseil Général n'a pas fait appel et les syndicats CGT, FO et CFDT ont appelé à une grève du personnel d'une demi-journée pour défendre leurs avantages acquis ! **Le conseil général n'a entériné le jugement du tribunal que le 30 janvier 2004, et a décidé de le respecter... mais sans préciser ni selon quelles modalités, ni à partir de quand !**
- **Aucune des autres collectivités n'a encore passé de délibération pour se mettre en conformité avec la loi.**
- Les syndicats du personnel d'Ecully n'ont pas compris qu'ils ne pouvaient pas bénéficier d'un régime particulier, la loi étant la même pour tout le monde et ont appelé à une grève d'une heure.
- La réponse de Monsieur PERBEN à notre demande pour que les contribuables qui sont obligés de se substituer au Préfet pour des fautes commises par l'administration, fautes confirmées en première instance par jugement du Tribunal Administratif, puissent bénéficier systématiquement de la dispense d'avocat ou de l'aide juridictionnelle a été négative : l'administration française se protège des citoyens, même quand elle est en faute avérée ! Nous avons été obligés de prendre un avocat pour répondre à ces appels.
- **Le Grand Lyon, le Conseil Général et la commune d'Ecully nous ont versé l'indemnité de 150 €, à laquelle chacune des collectivités avait été condamnée.** Nous avons demandé au Préfet l'exécution de ce paiement pour la Ville de Lyon.
- **Nous avons demandé des explications fin novembre au Ministère de l'Intérieur** pour non-exercice du contrôle de légalité par le Préfet du Rhône ainsi que la réparation du préjudice subi. Il nous a été promis une réponse, mais elle n'est pas encore arrivée !
- Le ministre de l'Intérieur vient de nommer un nouveau préfet dans le Rhône, Monsieur Jean-Pierre LACROIX. Nous lui avons demandé un rendez-vous afin de savoir comment il compte exercer son contrôle de légalité ! Son chef de cabinet devrait nous recevoir en avril.

## Grand Lyon : comment gaspiller plus de 10 millions d'euros par an ?

En juillet 2003, il a été décidé de relancer une consultation sur les réfections de chaussées et trottoirs, alors que les contrats passés précédemment étaient reconductibles.

En janvier 2004, suite aux résultats de l'appel d'offres, on entérine les nouveaux contrats, qui aboutissent à une augmentation des prix de 14%. Coût supplémentaire annuel : entre 10 et 15 millions d'euros !

Le groupe AGLO (Président Patrick Bertrand) du conseil communautaire a dénoncé cette pratique... sans résultat, puisque les nouveaux tarifs ont été approuvés par tous les autres groupes politiques, sauf quelques isolés.

## dans le domaine de l'eau

Nous avons enfin obtenu les réponses du Grand Lyon au recours que nous avons déposé pour dépassement de ses compétences.

Le Grand Lyon a passé une nouvelle délibération pour se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales comme nous le lui demandions :

- Il a décidé de ne plus confier les décisions concernant les aides apportées dans le domaine de l'eau aux pays du Sud à un organisme extérieur
- Il ne passera des accords dans ce domaine qu'avec des collectivités territoriales
- Ces projets seront soumis annuellement à l'accord des conseillers communautaires
- Le budget annuel de 300 000 euros est maintenant un maximum et sera voté cas par cas

Nous dénonçons toujours la légitimité de cette démarche, les bénéficiaires de ces aides n'étant pas les habitants du Grand Lyon.

## Grand Lyon : on a retrouvé les 174 employés !

Dans le bilan social 2001 du Grand Lyon, paru en septembre 2003, sur les 4 351 employés de cette collectivité, 4 177 avaient une fonction précise, mais on ne disait pas ce que faisaient les 174 autres. CANOL a demandé le 2 octobre quelle était l'occupation de ces personnes. Au bout de 5 mois, nous venons enfin d'obtenir une réponse précise :

- 122 étaient à la disposition du Service d'Incendie et de Secours, géré et remboursé par le Conseil Général (71 en 2002)
- 6 étaient à la disposition et payées par la ville de Lyon
- 9 étaient à la disposition de l'agence d'urbanisme (8 à fin 2002), déjà grandement subventionnée par le Grand Lyon et qui lui facture ses services.
- 2 étaient à la disposition d'une Société d'Economie Mixte non précisée (idem en 2002)
- 7 étaient hors d'état de travailler (4 en 2002)
- 18 étaient mises à disposition des différentes associations du personnel (idem en 2002). Leur salaire vient s'ajouter aux subventions déjà versées.
- 10 étaient mises à la disposition des organisations professionnelles et non remboursées. **Elles sont passées à 13 en 2002 !**

## La CSG n'est pas un impôt mais une cotisation sociale !

La Cour Européenne de Justice oblige l'Etat français à respecter l'ordonnance du 2 mai 2001, qui exonère de CSG et de CRDS les résidents fiscaux français qui ne sont pas à la charge d'un régime français d'assurance maladie.

Il serait donc désormais possible de s'assurer ailleurs qu'à la sécurité sociale et d'être exonéré des prélèvements sociaux. Ce serait le cas en particulier pour les retraités, dont les frais médicaux et pharmaceutiques sont pris en charge par un organisme étranger.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Comité CSG, 165 rue de Rennes 75006 Paris Tél : 01.42.22.14.72

## La ville de Lyon est généreuse pour les sportifs !

Outre l'O.L., l'ASVEL, le L.O.U, la ville subventionne encore 142 clubs sportifs pour 1 749 000 €, en augmentation de 11,2%

par rapport à 2003, et dont 346 000 € vont à 19 clubs extérieurs à la Ville.

## La fiscalité locale plombe le taux des prélèvements obligatoires en France!

L'INSEE vient de publier le taux des prélèvements obligatoires pour l'année 2003 (somme de l'ensemble des impôts nationaux et locaux + cotisations sociales par rapport au Produit Intérieur Brut). Il est de 43,9% en augmentation de 0,1% par rapport à 2002.

Il est précisé que cette augmentation est due à la forte augmentation des impôts locaux, dont les chiffres ne seront publiés que fin avril !

Ce taux baisse d'année en année à l'étranger (< 40% dans l'union européenne)... il augmente en France. On comprend que les jeunes Français s'expatrient, que les entreprises se délocalisent et que sièges sociaux et fortunes partent à l'étranger !

Cela ne devrait pas s'améliorer en 2004, les budgets des collectivités territoriales étant tous en augmentation : même quand on communique que l'on veut maîtriser les dépenses de fonctionnement, comme le fait le Maire de Lyon, les dépenses de la ville augmentent plus que l'inflation et encore plus vite que les recettes !

Lors de la campagne des élections régionales, nous n'avons jamais entendu dire que la France était en état de cessation de paiements (elle n'est en mesure de rembourser sa dette qu'en empruntant plus que la somme remboursée !), qu'il fallait réduire les dépenses publiques et que cela devait se traduire dans les programmes des régions!

## Faut-il en rire ou en pleurer ?

La ville de Lyon avait commandé une banque de données à un fournisseur pour 10.365 € HT. Ce dernier la livre et, plus d'un mois plus tard, la ville de Lyon informe le fournisseur qu'elle la possédait déjà et annule donc sa commande.

Le fournisseur a dû faire une requête au tribunal d'instance pour être payé et la Ville de Lyon a fait une proposition de transaction pour la somme de 5013,95 € !

La ville de Lyon avait garanti certaines normes de sécurité pour l'accès à INTERPOL lors de son installation. Elle ne les a pas respectées en permettant la construction de parkings sur une résidence mitoyenne. Elle a dû payer un nouvel accès à INTERPOL ! Coût : 500 000 € TTC !

## Les coûts annexes de Confluent

Les infrastructures installées sur la Presqu'île n'y ont plus leur place ! Un nouveau boulo-drome sera construit à Dardilly par le Conseil Général. Coût : 6 671 000 €.

## Le Conseil Général a sa cagnotte !

La CNR (Cie Nle du Rhône) a été privatisée en 2003. La vente des actions possédées par le Département lui a rapporté 63 681 552 €. Elles ont été transformées en bons du Trésor qui rapportent 1,95% par an. Pourquoi n'a-t-elle pas servi au remboursement d'une partie de la dette qui nous coûte beaucoup plus cher et qui se montait à plus d'un milliard d'euros à fin 2002?

## La compétence du département ira-t-elle jusqu'à Kaboul !

Le Conseil Général a décidé de verser 30 000 € pour la reconstruction d'un cinéma à Kaboul (Afghanistan). Ce projet

serait cofinancé par plusieurs associations, administrations, collectivités territoriales et entreprises privées.

## A quoi sert un nouveau P.D.U. (Plan de Déplacements Urbains) ?

- S'il n'est rien dit de ce que contenait le précédent datant de 1997, et des objectifs qu'il fixait !
- Si les décisions qui ont été prises pour le suivre ne sont pas rappelées!
- Si les résultats obtenus ne sont pas indiqués!

Aucune des mesures prévues dans le PDU précédent n'a été faite depuis 1997 (les seuls indicateurs présentés par le SYTRAL datent de 1995 !). **On ne voit pas sur quelles bases rationnelles de nouvelles décisions pourraient être prises !!!**

## Le conseil général sous-traite à une communauté de communes la compétence qu'il n'a pas !

En 1999, le Département a décidé de faire construire un centre d'hébergement et de formation dans le canton de Saint-Laurent de Chamousset pour satisfaire les besoins du Rectorat de Lyon ! Ce bâtiment, qui devait coûter 12 MF a été construit par la communauté de communes de ce canton qui vient de le rétrocéder au Département pour la somme de 3.728.322 € (24 457 000 F).

Pourquoi le Département se charge-t-il de la gestion de ce centre pour laquelle il n'a reçu aucune compétence ?

## Conflit dur mais payant !

C'est le titre du tract distribué par la CGT du Grand Lyon à la suite des grèves de juin 2003. Les avantages obtenus sont les suivants :

- Les cantonniers seront rémunérés sur le grade d'agent de salubrité.
- Les éboueurs et les conducteurs auront des possibilités de déroulement de carrière plus long.
- Ces professionnels ne travailleront plus qu'un samedi sur deux
- L'indemnité de résidence sera revalorisée de 1 à 3%
- **Les jours de grève des 3, 4 et 5 juin ne seront pas retenus sur les bulletins de paie !**

## SYTRAL : manque de cohérence ?

Le SYTRAL prévoit d'investir 55 à 80 M€ pour les lignes fortes de trolleybus articulés reliant la part-Dieu à Caluire et Rillieux (densité : 5800 hab./km<sup>2</sup>)... et 180 M€ (3 fois plus) pour desservir par le tramway les populations beaucoup plus faibles de Décines et Meyzieu (2300h/km<sup>2</sup>), alors que des solutions beaucoup plus économiques et plus souples existent pour ce projet, mais le SYTRAL refuse de les étudier !

## La réforme de la Fonction Publique Territoriale

Nous vous invitons à lire l'ouvrage de MM. Michel Brulé et Michel Drancourt : « **Service Public : sortir de l'imposture** ». Il reprend les thèmes que nous avons traités dans notre bulletin CANOL n°12, « Pourquoi et comment réformer la Fonction Publique Territoriale ? » en les développant.

## Région : le coût de la carte Rhône-Alpes +

La région Rhône-Alpes offre maintenant à certaines catégories de jeunes la possibilité d'acquérir des manuels scolaires, d'assister à des spectacles ou de pratiquer un sport avec des tarifs réduits.

La mise en place de cette offre aura coûté environ 10 millions d'euros, et employé 6 personnes à temps complet, soit environ 100 € par bénéficiaire !

### **Déclarez vos revenus sur Internet !**

Cela devrait vous faire gagner du temps, une enveloppe, un timbre et 3 jours de délai supplémentaire. Tout est prévu ! On vous y invite, il suffit de demander un certificat électronique !

Le problème est que, quand vous avez rempli le formulaire pour l'obtenir, on vous dit qu'il y a un problème inattendu et on vous demande si vous avez **les applets Java** sur votre navigateur !

Au bout de plusieurs essais, nous avons renoncé et déclarons nos revenus comme précédemment. Finalement on y a perdu plus d'une heure !

### **La subvention de la ville de Lyon à une association d'Afrique du Sud**

Nous avons enfin reçu la réplique de la Ville, qui nous dénie tout intérêt à agir dans ce domaine et qui nie avoir enfreint les articles du code Général des Collectivités Territoriales que nous avons invoqués.

Mais elle ne dit pas les articles de ce même code qui lui permettent de le faire ! La justice tranchera !